

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE DUERNE

## SEANCE DU 13 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le treize du mois de janvier, à vingt heures trente minutes, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (C. G. C. T.), s'est réuni en session ordinaire en Mairie, le Conseil Municipal de la commune de DUERNE, sous la présidence de Monsieur Benoit VERNAISON, Maire, en la salle du Conseil Municipal.

**Date de convocation du Conseil Municipal :** 08/01/2022

**Présents :** M. Benoit VERNAISON ; Mme. Marie Dominique CHEVRON ; Mme. Noémie VILLARD ; Mme. Marie Thérèse FAYOLLE ; M. Cédric FONT ; Mme. Claudie BARCET ; M. Anthony CUNHA ; Mme. Mariane MASSON ; Mme. Elodie MARION ; Mme. Marie-Line BALMONT ; M. Laurent GIAUFFRET ; M. Yves MAHY

**Absents excusés :** Mme. Isabelle BALLAS ; M. Romuald BANSE ; M. Maurice PETRE

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du C. G. C. T, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil, Mme. Marie Dominique CHEVRON est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 09/12/2022 :**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### **AJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR**

M. le Maire ouvre la séance et propose au Conseil Municipal d'adoindre le point suivant l'ordre du jour : Convention entre la commune et l'association « Les Amis de la Bibliothèque de DUERNE ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cet ajout à l'ordre du jour.

#### **1. ÉGLISE**

Le Bureau d'études LE BE & ASSOCIÉS a envoyé les plans pour les travaux qui peuvent être envisagés ainsi qu'un estimatif d'un montant de 348 051 € TTC. Ils ont prévu le renforcement des voûtes notamment celle de la nef, des tirants métalliques et par injection de résine vont être ajoutés. Des échafaudages intérieurs et extérieurs seront installés ainsi qu'un plancher au-dessus des voûtes afin de sécuriser l'accès pendant les travaux. Les pierres seront rejointées et les fissures rebouchées.

M. le Maire a contacté la conseillère régionale, Mme. CRUZ, pour connaître les nouvelles affectations de crédits pour 2022 afin de faire une demande de subvention pour le financement des travaux.

Des dons de la population sont possibles par le biais de la création d'une association ou par la Fondation du Patrimoine qui gère ce genre de recherche de fonds mais cela à un coût (5% du montant total des fonds). Une réunion d'information est prévue le 24/01/2022 à 20H.

#### **2. NOUVEAU QUARTIER « LES MAISONS DU LAVOIR »**

Validation du permis de construire le 03/01/2022, l'affichage a été effectué sur la parcelle, les recours sont possibles pendant 2 mois.

La question du prix d'acquisition du commerce et du logement a été soulevée. Au-dessus de 200 000€, les Domaines doivent être consultés pour l'estimation du prix d'achat.

Attente de compléments d'informations sur le détail du niveau de prestation du logement et du local commercial.

#### **3. DÉLIBÉRATION CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE - LOGEMENT GENDARMERIE**

La commune de Grézieu-le-Marché a mis à disposition, pour les besoins de la Gendarmerie nationale de St. Symphorien-sur-Coise, un logement du 30/05/2021 au 03/10/2021. Cette mise à disposition profitant à l'ensemble des 10 communes de l'ex-CCHL (Aveize, Coise, Duerne, Grézieu-le-Marché, La Chapelle-sur-Coise, Larajasse, Meys, Pomeys, St Martin-en-Haut et St Symphorien-sur-Coise), il a été convenu entre les parties que la commune de Grézieu-le-Marché mette à disposition à titre gratuit le logement et que les 9 autres communes participent au remboursement des fluides (eau et électricité) générés par cette occupation.

Le Conseil Municipal de Grézieu le Marché a délibéré le 16 décembre 2021 pour signer une convention de participation financière avec les communes précitées.

L'ensemble des conseillers autorise à l'unanimité, M. le Maire a signé ladite convention.

#### **4. DÉLIBÉRATION GARANTIE D'EMPRUNT OPAC DU RHÔNE**

M. le Maire rappelle le projet de logements pour personnes dépendantes porté par l'association Solidaire'Aidants. Ce projet se concrétise sur la commune par l'intermédiaire de l'OPAC du Rhône qui doit racheter au promoteur immobilier 2 logements T5 modulables. L'OPAC sollicite la commune sur le principe de prise en charge d'une garantie d'emprunt, réalisé auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant de 448 901 €, à répartir entre la CCMDL et la commune de DUERNE, à hauteur de 50% chacune. La CCMDL octroie en plus une subvention d'équilibre de 70 000 €.

L'assemblée autorise M. le Maire, à l'unanimité des membres présents, à signer la convention afférente à cette garantie d'emprunt entre la commune de DUERNE et l'OPAC de Rhône.

#### **5. DEMANDE DE SUBVENTIONS ASSOCIATIONS**

M. le Maire fait part du courrier du 22/12/2021 de l'association BUHL, sollicitant une subvention de fonctionnement. 5 jeunes de la commune en font partie. Le conseil décide à l'unanimité d'octroyer 40€ par enfant soit 200€ d'aide.

M. le Maire fait part également du courrier du 14/12/2021 de l'association A. S. S. M. sollicitant la participation de la commune pour 9 jeunes membres habitant Duerne. Le conseil décide à l'unanimité d'octroyer 40€ par enfant soit 360 €.

#### **6. DÉLIBÉRATION ADHÉSION AUX MISSIONS PLURIANNUELLES PROPOSÉES PAR LE CDG69 DANS LE CADRE D'UNE CONVENTION UNIQUE**

Le CDG69 propose un certain nombre de missions qu'il réalise, via la mise à disposition d'experts, pour le compte des collectivités et établissements publics qui le demandent. Certaines de ces missions spécifiques donnent lieu à l'établissement de convention pour la durée de la mission. D'autres s'inscrivent dans la durée, permettant aux adhérents de faire appel aux services du CDG tout au long de l'année. Il s'agit des missions suivantes pour la commune :

- Médecine préventive,
- Mission d'inspection hygiène et sécurité,
- Conseil en droit des collectivités,
- Mission en matière de retraite dans le cadre du traitement des cohortes,

Pour ces missions, dites à adhésion pluriannuelle, le CDG69 propose désormais la conclusion d'une convention unique, d'une durée de 3 années et renouvelable une fois.

L'assemblée autorise M. le Maire, à l'unanimité des membres présents à signer ladite convention.

#### **7. QUESTIONS DIVERSES**

**MAISON DES JEUNES** : Une douzaine de jeunes étaient présents à la réunion, il y en a d'autres intéressés mais qui n'étaient pas disponibles. La réunion avait pour but de connaître les motivations et les attentes des jeunes qui sont prêts à s'investir et prendre des responsabilités au sein de l'association notamment les plus âgés. Il y a une vraie envie que le local rouvre mais aussi d'organiser des sorties, des événements, etc.

Une nouvelle réunion a été fixée vendredi 21 janvier 2022 à 19H à la MJ. Le but de cette nouvelle réunion est d'expliquer aux jeunes le fonctionnement d'une association et d'expliquer les fonctions des membres du bureau, de faire un peu de tri dans les nombreuses archives pour retrouver les statuts et autres de l'association.

**VOIRIE** : Prochaine réunion fixée le jeudi 27/01/2022 à 20H00 en Mairie.

**BATIMENTS** : Il a été convenu que la commission ferait un retour des estimatifs des projets début février pour les prévoir au budget 2022.

**ANCIEN GARAGE VENET** : Suite à l'acquisition de l'ancien garage il a été prévu de faire une estimation des 2 logements, il n'est pas nécessaire de faire appel aux Domaines, une agence immobilière a été contactée à ce sujet.

Il faudra étudier les projets possibles, réfléchir sur le devenir de l'ancien garage. Des idées ont été lancées comme la création de garages, ou parking pour hivernage de camping-cars, boîtes de stockage. Un sondage auprès des habitants va être réalisé pour recenser les besoins et idées des habitants. La vente des logements pourrait éventuellement permettre de financer les projets communaux.

**BIBLIOTHÈQUE** : Une association a été créée pour la gestion du fonctionnement de la bibliothèque. La commune verse 2 500€ par an pour l'acquisition de fonds documentaires.

Un conseiller de la Commission Culture doit être désigné référent auprès de l'association, pour les AG : Mariane se propose comme référente.

Une convention doit être signée entre la nouvelle association et la commune. M. le Maire est autorisé à l'unanimité par ses conseillers à signer ladite convention.

#### ❖ COMMISSIONS CCMDL

- Réunion Commission Transition Écologique le 07/02/2022. Il est prévu une réunion avec la commission Développement Durable et l'intervention de J. B. MOUETTE du Parc Eco Habitat pour présenter le livret TEPOS au conseil.
- Réunion Commission Petite Enfance le 19/01/2022.

#### ❖ AUTRES

- M. le Maire est désigné comme référent dans le cadre de la lutte contre le frelon asiatique.
- Cimetière : contacter Chevrières au sujet de la reprise des tombes abandonnées.
- Attente du phasage du Pôle sportif.
- Vélos : projet d'installation de racks au centre du village, Noémie sera en charge du dossier, des aides financières sont proposées par le programme Alvéole Plus dont la commune pourrait bénéficier, un groupe de travail a été constitué avec Claudie, Anthony et Yves.
- Suite à la recherche d'un bureau à louer par un entrepreneur, le bureau du garage a été envisagé mais son état ne le rend pas utilisable, l'ancienne école est plus adaptée à la location. Il faut tenir compte du projet de la MAM à venir, qui reste prioritaire pour l'utilisation de ces locaux.  
Le conseil donne son accord pour louer un local sur les mêmes bases tarifaires que celles du local médical.
- ECOLE : Demande d'une salle dans l'éventualité de tests massifs, la Mairie est prête à mettre à disposition un local adapté (Salle des fêtes / Salle des associations).  
L'entreprise Chardon est passée pour fixer les étagères.
- MAIRIE : une réunion avec l'entreprise ATTILA, qui réalisera les travaux d'étanchéité de la toiture, est prévue vendredi 21/01/2022 à 9H.
- SACS OM : samedi 15/01 : Marie Do/Elodie/Yves de 9h à 10h30 et Isabelle/ Benoit/ Yves de 10h30 à 12h.  
Problème de débordement des conteneurs sac jaunes et noirs signalé à la CCMDL.

#### Dates à retenir :

- ◆ Réunion MJ : vendredi 21/01/2022 à 19H
- ◆ Réunion d'information sur les travaux de l'église et récolte de fonds : 24/01/2022 à 20H
- ◆ Réunion de la commission voirie : 27/01/2022 à 20H
- ◆ Réunion Commission Transition Écologique / Développement Durable : 07/02/2022 à 20H
- ◆ Réunion CCAS : 14/02/2022 à 20H

Monsieur le Maire rappelle la date du prochain Conseil municipal le **03/02/2022 à 20H30**

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22h30.

Le Maire,  
**Benoit VERNAISON**

